

# CHÈVRES LAITIÈRES BIO



## Avantages

- Une valorisation intéressante en circuit court.

## Inconvénients

- Valorisation des chevreaux.
- Animal fragile.
- Coût d'alimentation des chevreaux élevé.

Un potentiel de développement en région

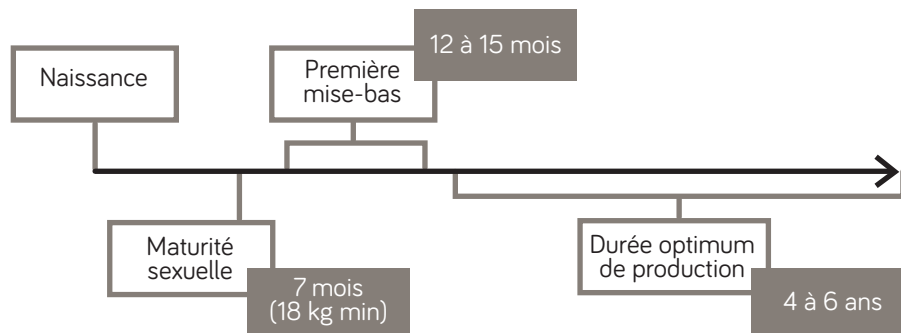
Valorisation



*Les exigences réglementaires sont rappelées en italique.*

## Typologie d'une ferme

### Cycle de vie d'une chèvre laitière



Main d'œuvre :

- 1 UTH pour 40 à 50 chèvres avec une valorisation en circuit court (transformation à la ferme).
- 1 UTH pour 150 chèvres avec une valorisation en circuit long pour la vente de lait (limite basse pour envisager la rentabilité d'un atelier).

### • Estimation des temps de travaux

1h30 en alimentation, 1 h 30 pour les chevreaux, 2 h par traite/jour.

### • Système de culture

Prairies temporaires : 20 ha.

Prairies permanentes : 11 ha.

Cultures possibles : blé, orge, triticale en autoproduction pour la partie énergie de la ration, pois, luzerne et féverole pour la partie protéines de la ration.



**• Cheptel**

150 = limite basse pour une rentabilité en filière longue

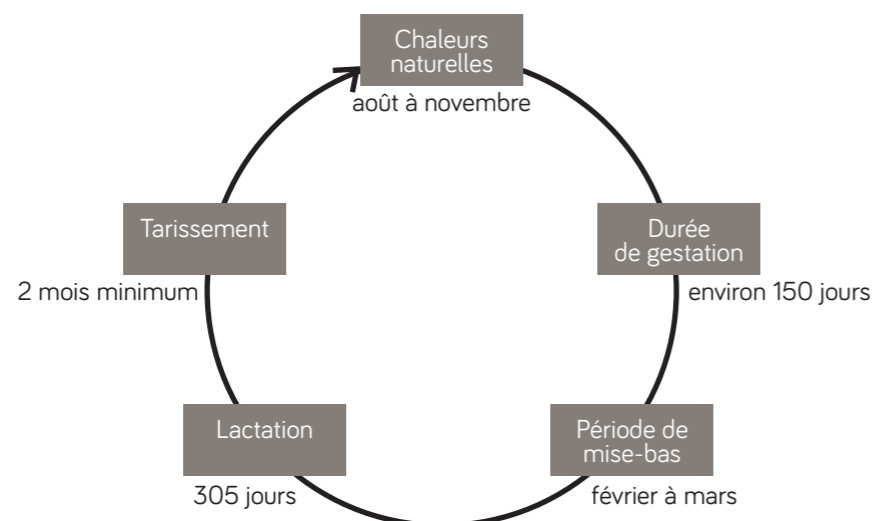
Races les plus présentes : Alpines, Saanen

Production laitière : 700 L/chèvre et par an

Poids des chèvres : 55 à 75 kg

UGB : 0,15/ha

Production de fumier de chèvres sur la ferme : 1100 kg/an et par chèvre

**Cycle de lactation****Durée de la conversion animaux et terres**

Les animaux et leurs produits pourront être vendus en AB à l'issue d'une **période de conversion**, pendant laquelle il faut respecter la réglementation bio.

Il existe deux possibilités :

• Soit engager en bio les terres destinées à l'alimentation des caprins et le parcours (**24 mois**), puis les animaux (**6 mois**).

• Soit engager en même temps les terres et les animaux. La période totale de conversion pour les terres, l'ensemble des animaux existants et leur descendance dure alors **24 mois**. Ces animaux peuvent consommer les aliments auto-produits sur l'exploitation (au moins 50 %). Les stocks d'aliments non bio achetés doivent être écoulés dans le mois qui suit l'engagement de la conversion.

**Les points clés d'un changement de système réussi**

Les points clés identifiés pour réussir la mise en place d'un cheptel de chèvres laitières sont de monter une troupe progressivement :

- Avec un démarrage de 50 chèvres (25 chèvres et 25 chevrettes)

- Une augmentation par paliers de 50 (renouvellement + achat)

**Constitution d'une troupe**

• Animaux biologiques

• Si non disponibles en AB, est autorisé en conventionnel :

- Chevreaux sevrés de moins de 60 jours pour la constitution d'un cheptel

- Boucs

- Chèvres nullipares à hauteur de 20 % max du cheptel caprin adulte

• Animaux conventionnels destinés directement à l'engraissement interdit

Estimation des prix : 180 €/chèvre conventionnelle, 100 €/chevrette

**L'assolement**

L'assolement comprend des prairies à pâturer, à faucher, mais aussi de la luzerne. La ferme peut également produire la partie énergie (maïs, blé) et protéines de la ration (pois, lupin, féverole, etc.).

**Conditions de logement et de parcours****Bâtiments d'élevage**

• Aération et éclairage naturels abondants

• Aire de couchage en dur et sèche, avec litière (paille, etc.).

• Nettoyage avec des produits autorisés en bio

• Attache ou isolement permanent des animaux interdit

• Surfaces à respecter en m<sup>2</sup> par animal :

Chèvre adulte	1,5
Chevreau	0,35

Pour 150 chèvres, il faut compter une stabulation de 225 m<sup>2</sup> minimum et idéalement de 300 m<sup>2</sup>.

**Aire d'exercice**

• Peut être partiellement couverte

• Facultative si les animaux ont accès aux pâturages pendant la période de pacage et si ils sont libres de leurs mouvements dans le bâtiment en hiver

• Surfaces à respecter en m<sup>2</sup> par animal :

Chèvre adulte	2,5
Chevreau	0,5

Pour 150 chèvres, il faut compter 11 ha de pâture (avec 13,3 chèvres/ha, réglementation bio) et 20 ha de fauche minimum.



## Ration alimentaire moyenne

- Privilégier le pâturage
- Aliments biologiques
- Obligation de donner des fourrages grossiers, frais, séchés ou ensilés, mini 60 % en MS de la ration journalière
- 60 % des aliments produits sur la ferme ou dans la région
- Autorisés : 20 % de fourrages ou de protéagineux en C1 autoproduits, 30 % max d'aliments C2 achetés, 100 % d'aliments C2 autoproduits

Il est recommandé d'incorporer de la luzerne dans les rations des chèvres laitières. Globalement elles consomment 2 à 2,2 kg de MS/jour ; 0,3 à 0,7 kg de concentrés peuvent être incorporés dans la ration selon la période de lactation. Les chevreaux sont alimentés de façon préférentielle avec du lait maternel et sont sevrés au bout de 60 jours.

## Aspects sanitaires et méthodes prophylactiques

La prévention des maladies est basée sur le choix de : la race, les pratiques d'élevage, l'alimentation, le logement et la densité.

En cas de maladie ou de blessure, privilégier les produits phyto-thérapeutiques, homéopathiques et les oligoéléments.

L'utilisation curative de médicaments allopathiques est autorisée sous prescription vétérinaire, mais limitée (sauf vaccins, traitements obligatoires et antiparasitaires) : 1/an pour les chevreaux viandes et 3/an pour les chèvres adultes et animaux de renouvellement.

## Reproduction

Les méthodes naturelles de reproduction sont favorisées. La synchronisation des chaleurs et le désaisonnement par traitement naturel sont interdits.

Généralement, un bouc insémine 50 chèvres, le nombre moyen de chevreaux par portée est de 1,5.

## Indicateurs techniques et économiques

Indicateurs techniques et économiques	Ventes annuelles
700 L de lait produits par chèvre laitière	Fromages
Taux de renouvellement: 18-30 %	
Taux de mortalité : 4 à 5 %	Chevreaux (25 €/pièce)
Taux de réforme : 12-13 %	
Âge à la première naissance : 12 à 15 mois	

## Valorisation économique

En Alsace, actuellement, toutes les fermes caprines transforment le lait à la ferme et produisent du fromage, yaourts, etc. Après transformation, la commercialisation est principalement réalisée en vente directe ou en circuit court. Globalement, on retrouve des produits de fromages de chèvres bio dans tous les circuits : GMS, magasins spécialisés, AMAP, vente à la ferme, etc.

En filière longue, 2 laiteries sont prêtes à intervenir en Alsace si des producteurs sont intéressés pour produire en filière longue.

→ Pour aller plus loin, consulter la fiche « filière lait de chèvre ».

**Pilotage** : OPABA (Bio en Grand Est)

**Rédaction** : OPABA (Bio en Grand Est) et Chambre d'Agriculture Alsace

**Maquettage** : graphiste Mathieu Klein

**Date de réalisation** : Décembre 2016

**Date de mise à jour** : Décembre 2020

Bio en Grand Est bénéficie du soutien de

